



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 17 janvier 2018

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 17 janvier 2018 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Marie-Ève Breton	mairesse	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

- 1.1 Élection du préfet et du préfet adjoint
- 1.2 Élection des membres du comité administratif

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 22 novembre 2017
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Modification de la résolution CM2017-11-247 – Comité de sécurité publique (CSP)
 - 4.2.2 Responsabilités des élus

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
 - 5.3.1 Appropriation de surplus à des fins budgétaires – Prévisions budgétaires 2018
 - 5.3.2 Création d'un surplus – Matières résiduelles
- 5.4 FQM – Cotisation annuelle
- 5.5 Signataires des effets de la MRC de Coaticook

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Suivi annuel des constructions résidentielles – Article 59 LPTAA



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 6.2 RénoRégion – Hausse de la valeur maximale d'un logement admissible
- 6.3 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales suite à l'adoption du règlement 6-23.39 de la MRC
- 6.4 Projet de caractérisation des eaux souterraines de l'Estrie
- 6.5 Demande d'exclusion de la zone agricole – Municipalité de Compton– Avis en fonction des critères de l'article 62 de la LPTAA
- 6.6 Acquisition d'orthophotos
 - 6.6.1 Entente intermunicipale - Délégation à la MRC de Memphrémagog
 - 6.6.2 Engagement financier
- 6.7 Projet de mise en commun de ressources humaines pour les services en eaux usées et eau potable

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

- 7.1 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activités physiques et de plein air (PAFILR)

8.0 AVIS DE MOTION

- 8.1 Règlement de remplacement – Règlement édictant le Schéma d'aménagement et de développement durable de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

9.0 RÈGLEMENT

- 9.1 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « I » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.2 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « II » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.3 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « III » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.4 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « IV » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.5 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « V » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.6 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « VII » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 9.7 Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018
- 9.8 Règlement n° 6-23.39 modifiant le règlement n° 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Coaticook
- 9.9 Présentation - Projet de règlement – Règlement de remplacement édictant le Schéma d'aménagement et de développement durable de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

10.0 AUTRES AFFAIRES

- 10.1 Décret – Mise à jour de la population de la MRC
- 10.2 Déclaration d'intérêts pécuniaires
- 10.3 Journées de la persévérance scolaire – 12 au 16 février 2018
- 10.4 Comités statutaires de la MRC – Frais de déplacement - Uniformisation

11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 11.1 Procès-verbal du Comité administratif (CA) du 10 janvier 2018
- 11.2 Compte rendu du Comité de sécurité publique (CSP) du 22 novembre 2017
- 11.3 Compte rendu du Comité de sécurité publique (CSP) du 19 décembre 2017
- 11.4 Compte rendu du Comité consultatif agricole (CCA) du 4 décembre 2017
- 11.5 Compte rendu du Comité Aménagement du 10 janvier 2018

12.0 RECOMMANDATIONS

- 12.1 Comité administratif du 10 janvier 2018
 - 12.1.1 Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Milieux humides – Financement des nouvelles responsabilités
 - 12.1.2 Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Déclaration commune – Forum des communautés forestières
 - 12.1.3 MRC du Rocher-Percé – Reconduction du programme de réparation d'Urgence (PRU)
 - 12.1.4 MRC de Témiscamingue – Consultation sur le projet de règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme
 - 12.1.5 MRC des Laurentides et MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Révision des politiques en vigueur concernant le financement des chemins forestiers afin de favoriser le tourisme et l'accès à la forêt
- 12.2 Comité consultatif agricole (CCA) du 4 décembre 2017
 - 12.2.1 Demande d'exclusion de la zone agricole – Municipalité de Compton
 - 12.2.2 Règlement n° 6-23.39 (PU Compton et Sainte-Edwidge de Clifton)
- 12.3 Comité Aménagement du 10 janvier 2018
 - 12.2.1 Demande d'exclusion de la zone agricole – Municipalité de Compton



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.2.2 Règlement n° 6-23.39 (PU Compton et Sainte-Edwidge de Clifton)

13.0 CORRESPONDANCE

13.1 Extrait du « Registre de Correspondance »

14.0 RAPPORTS

14.1 Préfet

14.2 Délégations et porteurs de dossier

14.3 Directeur général et Équipe de la MRC

14.4 Autres informations et/ou rapports

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h32 par le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Dominick Faucher. Le directeur des finances Kévin Roy ainsi que l'agente de communication et de marketing Amélia Carr sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, l'est également et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

1.1 ÉLECTION DU PRÉFET ET DU PRÉFET ADJOINT ET MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., c. 0-9) et à la «*Politique concernant la nomination des préfets et préfet adjoint de la MRC de Coaticook*», la secrétaire-trésorière adjointe et greffière procède à l'élection du préfet et du préfet adjoint.

Après le processus de mise en candidature et d'élection, sont proclamées élues, pour 2018-2019, les personnes suivantes :

Nom	Maire de la municipalité de	Fonction
Jacques Madore	Saint-Malo	Préfet
Simon Madore	Coaticook	Préfet adjoint

Les personnes ainsi proclamées élues prêtent serment avant la poursuite de la session.

1.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., c 0-9) et à la «*Politique concernant la nomination des membres des comités permanents de la MRC de Coaticook*», la secrétaire-trésorière adjointe et greffière procède à l'élection des membres du Comité administratif de la MRC. Le préfet, le préfet adjoint ainsi que le maire de la Ville de Coaticook ont *de facto* un siège au sein du comité administratif de la MRC de Coaticook en vertu des statuts de la MRC. Puisque le maire de Coaticook sera le préfet adjoint pour 2018-2019, 3 sièges sont à combler au sein du Comité administratif pour cette période.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Après le processus de mise en candidature et d'élection, sont proclamées élues au sein du Comité administratif de la MRC pour 2018 et 2019, les personnes suivantes :

Nom	Maire de la municipalité de	Siège
Jacques Madore	Saint-Malo	1
Simon Madore	Coaticook	2
Johnny Pizar	Barnston-Ouest	3
Nathalie Dupuis	Waterville	4
Bernard Marion	Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton	5

Les personnes ainsi proclamées élues prêtent serment avant la poursuite de la session.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

CM2018-01-01

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard **APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2018-01-02

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2017

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 22 novembre 2017 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 22 novembre 2017, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

CM2018-01-03

4.2.1 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CM2017-11-247 – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP)

ATTENDU que le conseil de la MRC a adopté aux termes de la résolution CM2017-11-247, le calendrier des rencontres du Comité de sécurité publique (CSP) pour l'année 2018 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Capitaine Daniel Campagna a informé les membres du CSP qu'il serait souhaitable de modifier l'heure de la tenue de ces rencontres afin de pouvoir inviter à l'occasion des spécialistes de contenu ;

ATTENDU que le Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC aux termes de sa rencontre du 19 décembre 2017, recommande au conseil de la MRC de tenir lesdites rencontres à 11h00 au lieu de 16h00 ;

ATTENDU qu'il est opportun de modifier la résolution CM2017-11-247 à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de modifier la résolution CM2017-11-247 et elle se lira dorénavant comme suit :

«**ATTENDU** que le conseil prend en compte le projet de calendrier du comité de sécurité publique pour l'année 2018 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le calendrier, tel que proposé et ainsi les rencontres du comité de sécurité publique de la MRC de Coaticook, pour l'année 2018 se tiendront comme suit :
 - Mercredi le 21 février à 11h00
 - Mercredi le 18 avril à 11h00
 - Mercredi le 20 juin à 11h00
 - Mercredi le 22 août à 11h00
 - Mercredi le 17 octobre à 11h00
 - Mercredi le 19 décembre à 11h00.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

CM2018-01-04

4.2.2 RESPONSABILITÉS DES ÉLUS

ATTENDU la Politique concernant la nomination des membres des comités permanents de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que le préfet peut d'office participer à tout comité de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU que les responsabilités des élus du conseil de la MRC seront partagées comme suit à compter de ce jour et ce, jusqu'en janvier 2020, à moins d'une vacance :

Secteur d'activités	Comité(s) et Organisme(s)	Fonction(s)	Élu
Cours d'eau	Comité de gestion de l'eau (CGE)	Président et Responsable des dossiers «Cours d'eau»	Johnny Pizar
	COGESAF	Représentant désigné de la MRC	
Aménagement	Comité Aménagement	Président et Responsable des dossiers «Aménagement»	Simon Madore
Culture	Comité consultatif de la culture	Président et Responsable des dossiers «Culturels»	Nathalie Dupuis
	Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook	Représentant désigné de la MRC	
	Conseil de la Culture de l'Estrie		
Transport	Comité consultatif en transport	Président et Responsable du dossier «Transport»	Gilbert Ferland
	Acti-Bus de la région de Coaticook	Représentant désigné de la MRC	
Gestion des matières résiduelles	Comité de gestion des matières résiduelles	Présidente et Responsable des dossiers «Matières résiduelles»	Françoise Bouchard
	Récup-Estrie	Représentante désignée de la MRC	
	Ressourcerie des Frontières	Substitut désigné	Johnny Pizar
Agriculture	Suivi du PDZA	Président	Réjean Masson
	Comité consultatif agricole (CCA)	Président et Responsable des dossiers «Agricoles»	
	CIARC, CRIFA, Expo de la Vallée, Saveur des Cantons	2 ^e élu du conseil MRC	Henri Pariseau
Sécurité	Comité régional de	Représentant désigné de la MRC	Gérard Duteau
		Président et	Bernard Marion



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Secteur d'activités	Comité(s) et Organisme(s)	Fonction(s)	Élu	
publique	sécurité incendie	Responsable des dossiers de «Sécurité publique, Incendie»		
	Comité technique de sécurité incendie			
	Table des intervenants d'urgence			
	Comité de sécurité publique (CSP)	Président et Responsable des dossiers de «Sécurité publique, Services policiers»	Gilbert Ferland Bernard Vanasse Nathalie Dupuis Bernard Marion Gérard Duteau Jacques Madore Guy Jubinville	
	SuperCSP (CSP régional)	Représentant désigné de la MRC		
	Comité de sécurité publique (CSP)	Secteur BAO/STAE		
		Secteur COM/MAR/WAT		
		Secteur DIX/STH/STEE		
		Secteur EAH/STM/STV		
Secteur COA				
Loisirs	Carrefour Loisirs de la MRC	Présidente et Responsable des dossiers «Loisirs»		Marie-Eve Breton
	Conseil Sport Loisir de l'Estrie	Représentante désignée de la MRC		
Forêt	Comité consultatif de la forêt privée (CCFP)	Président et Responsable des dossiers «Forêt»	Henri Pariseau	
		2 ^e élu du conseil MRC	Réjean Masson	
Développement économique	Comité régional de développement économique	Président et Responsable du dossier «Développement économique»	Simon Madore	
		2 ^e élu du conseil MRC	Johnny Pizar	
		3 ^e élu du conseil de la MRC	Bernard Vanasse	
Social et Développement des communautés / Famille & Aînés	Fond de développement du territoire (ancien pacte rural)	Président et Élu responsable de la MRC	Bernard Vanasse	
	Famille et Aînés	Responsable des dossiers Famille et Aînés et RQFA	Nathalie Dupuis	
		Présidence de la Fête régionale de la famille et Élu responsable du tournoi de golf au profit de la Fête	Simon Madore	
	Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC	Élue désignée et responsable des dossiers à caractère social	Nathalie Dupuis	
	Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC			
Tourisme	Comité d'actions touristiques	Représentant désigné de la MRC et Responsable des dossiers «Tourisme»	Bernard Vanasse	



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 768 170,52 \$ payés au 17 janvier 2018, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2018-01-05

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 53 264,80 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 53 264,80 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2017, pour les mois de novembre et décembre, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

5.3.1 APPROPRIATION DE SURPLUS À DES FINS BUDGÉTAIRES – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 du département «*Aménagement*» au sein de la Partie I telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 125 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 du département «*Législation*» au sein de la Partie I telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 501 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 du département «*Sécurité publique*» au sein de la Partie I telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 584 \$;

CM2018-01-06



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 du département «*Développement culturel*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 6 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 du département «*Transport collectif*» au sein de la Partie I telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 1 250 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 du département «*Plans & règlements*» au sein de la Partie II telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 2 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 du département «*Fédération québécoise des municipalités*» au sein de la Partie IV telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 4 384 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 du département «*Ventes pour taxes*» au sein de la Partie IV telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 2 767 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 du département «*Protection contre les incendies*» au sein de la Partie VII telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 17 524 \$;

Appropriation du surplus affecté

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Famille*» au sein de la Partie I et du département «*Aménagement*» d'un montant de 8 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Planificateur*» au sein de la Partie I et du département «*Aménagement*» pour un montant de 1 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Fonds social*» au sein de la Partie I et du département «*Aménagement*» pour un montant de 69 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Cours d'eau*» au sein de la Partie I et du département «*Aménagement*» pour un montant de 13 151 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Matières résiduelles*» au sein de la Partie I et du département «*Aménagement*» pour un montant de 35 397 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Économie sociale*» au sein de la Partie I et du département «*Développement économique*» pour un montant de 48 326 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Nouveaux entrepreneurs*» au sein de la Partie I et du département «*Développement économique*» pour un montant de 38 000\$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Productivité*» au sein de la Partie I et du département «*Développement économique*» pour un montant de 74 669\$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approprier les surplus libres accumulés de 2017 pour les montants tels que décrits à la présente, pour un montant total de 160 010 \$ et de s'approprier un surplus affecté d'un montant total de 218 612 \$ pour les montants tels que décrits à la présente, pour un grand total de 378 622 \$ afin d'équilibrer les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-01-07

5.3.2 CRÉATION D'UN SURPLUS – MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU la part de la MRC de Coaticook de 88 325\$ dans la redistribution en 2017 des surplus accumulés de Récup-Estrie ;

ATTENDU qu'il s'agit de revenus non prévus lors de l'établissement des prévisions budgétaires 2017 ;

ATTENDU la résolution CM2017-09-195 concernant les écocentres occasionnels ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ de transférer un surplus de 88 325\$ du département «centre de tri» vers le département «Aménagement» au sein de la Partie I ;
- ▶ de créer un surplus qui sera affecté spécifiquement pour les projets en lien avec les «Matières Résiduelles» dans le département «Aménagement» au montant de 88 325\$;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

CM2018-01-08

5.4 FQM – COTISATION ANNUELLE

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) invite les municipalités de la MRC de Coaticook à renouveler leur adhésion à son organisme pour l'exercice financier 2018 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ de renouveler l'adhésion de l'ensemble des municipalités locales de la MRC, sauf la Ville de Coaticook, à la Fédération québécoise des municipalités pour l'exercice financier 2018, à raison d'un montant de 13 337,11 \$ avant toutes taxes (fonds de défense et services de ressources humaines inclus), tel que prévu lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2018 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 14 002,29 \$ dans la Partie IV, département «*Fédération québécoise des municipalités*» dans la catégorie de fonctions «*Administration générale- autres, cotisation FQM*», poste budgétaire 02 19116 494, à cet effet ;
- ▶ de renouveler l'adhésion de la MRC à la Fédération québécoise des municipalités pour l'exercice financier 2018, à raison d'un montant de 420,21 \$ avant toutes taxes (fonds de défense et services de ressources humaines inclus), tel que prévu lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2018 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 462,18 \$ dans la Partie I, département «*Aménagement*» dans la catégorie de fonctions «*Administration – autres, cotisation et abonnements*» poste budgétaire 02 19001 494, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-01-09

5.5 SIGNATAIRES DES EFFETS DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1429 du *Code municipal du Québec* (LRQ c. C-27.1) le préfet est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la MRC ;

ATTENDU que suite aux élections de ce jour, il y a lieu de modifier la liste des personnes autorisées à signer les chèques et effets bancaires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Marie-Eve Breton
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser le préfet Monsieur Jacques Madore, le préfet adjoint Monsieur Simon Madore et le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Coaticook, Monsieur Dominick Faucher comme signataires, de tout effet bancaire et autres documents s'y rapportant, et ce, pour les comptes suivants, à compter de ce jour :
 - 16199 ;
 - 100919 ;
 - 101306 ;
 - 100561 ;
 - 103673 ;
 - 800983 ;

- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la Caisse populaire Desjardins des Verts Sommets.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

CM2018-01-10

**6.1 SUIVI ANNUEL DES CONSTRUCTIONS
RÉSIDENTIELLES – ARTICLE 59 LPTAA**

ATTENDU que la MRC de Coaticook a présenté en 2008, une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

ATTENDU qu'un suivi annuel des constructions résidentielles autorisées sur les lots visés par la demande à portée collective doit être présenté ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un tableau présentant l'ensemble des permis sur les lots visés depuis la décision favorable de la CPTAQ et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de transmettre pour information à la CPTAQ et à l'UPA-Estrie, une copie du tableau de suivi des permis émis sur les lots visés par la demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour l'année 2017.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

CM2018-01-11

**6.2 RÉNORÉGION – HAUSSE DE LA VALEUR MAXIMALE
D'UN LOGEMENT ADMISSIBLE**

ATTENDU que depuis le lancement du programme RénoRégion en 2015, la valeur maximale pour qu'un logement soit admissible était fixée à 100 000 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC de Coaticook est autorisée à établir la valeur uniformisée maximale des immeubles admissibles au programme d'aide RénoRégion, à compter du 1^{er} avril 2018 et ce jusqu'à concurrence de 115 000 \$;

ATTENDU la flambée de l'évaluation des immeubles au cours des dernières années ;

ATTENDU qu'il est opportun d'augmenter la valeur uniformisée maximale admissible afin de faire profiter un maximum de la population de la région du programme RénoRégion ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'établir la valeur uniformisée maximale admissible au programme d'aide RénoRégion pour tous les immeubles admissibles à 115 000 \$ pour le territoire de la MRC de Coaticook, et ce à compter du 1^{er} avril 2018.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

CM2018-01-12

6.3 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS LOCALES SUITE À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 6-23.39 DE LA MRC

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.39 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-23.39 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la Municipalité de Compton et la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton devront toutes deux modifier leur réglementation d'urbanisme, plus particulièrement leur plan d'urbanisme et leur règlement de zonage afin de tenir compte du périmètre urbain et des règles relatives aux calculs des distances séparatrices agricoles tel qu'établi au Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook.

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-01-13

6.4 PROJET DE CARACTÉRISATION DES EAUX SOUTERRAINES DE L'ESTRIE

ATTENDU que l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) ont développé un projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) dans la région de l'Estrie ;

ATTENDU que le territoire visé compte près de 25 000 puits et environ 200 prélèvements en eau souterraine qui doivent faire l'objet d'une caractérisation et de mesures de protection en vertu du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP) (prélèvements de catégories 1, 2 et 3) ;

ATTENDU que la région d'étude englobe 6 des 7 MRC (incluant la Ville de Sherbrooke) de la région administrative de l'Estrie, puisque la MRC des Sources a déjà été couverte par le PACES Nicolet-Bas-Saint-François en 2015 ;

ATTENDU que le territoire va aussi couvrir tout le territoire du bassin versant du moyen et haut Saint-François, pour une surface totale de 10 690 km² ;

ATTENDU que le PACES Estrie a l'objectif général du PACES de dresser un portrait des ressources régionales en eau souterraine pour répondre aux questions suivantes :

- D'où vient l'eau souterraine et où va-t-elle ?
- Est-ce que l'eau souterraine est potable ?
- Quelle est la nature des aquifères qui contiennent l'eau souterraine ?
- Quelles sont les quantités d'eau souterraine exploitables de façon durable ?
- Est-ce que l'eau souterraine est vulnérable (quantité et qualité) aux activités humaines ?

ATTENDU que le PACES Estrie a les objectifs spécifiques suivants :

- Accompagner les municipalités pour la protection de leurs sources d'eau potable selon les exigences du RPEP ;
- Aborder des problématiques régionales spécifiques à l'Estrie sur les eaux souterraines ;
- Implanter des puits d'observation pour compléter le Réseau de suivi de l'eau souterraine du Québec (RSESQ) grâce au support du MDDELCC à cette fin ;
- Assurer le transfert des connaissances aux partenaires régionaux et faciliter l'utilisation des résultats obtenus grâce à une participation aux activités de transfert qui seront développées et mise en œuvre par l'UQTR ;

ATTENDU que le budget de réalisation du projet repose principalement sur une subvention de 1,5 M\$ du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

ATTENDU que la valeur de cette participation représente 15% de la subvention du MDDELCC, soit 112 500 \$ (7,5%) en contribution monétaire et 112 500 \$ (7,5%) en nature ;

ATTENDU la présentation du projet par la direction générale ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- ▶ de mentionner notre intérêt à participer au projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) dans la région de l'Estrie développé par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF), tel que présenté ;
- ▶ d'accepter de soutenir le projet par une contribution en argent d'environ 6 250 \$ ainsi qu'une participation équivalente en ressources humaines, soit environ 12 500\$ par année, pour les trois ans du projet, 2018-2019 et 2020, soit l'équivalent d'une contribution totale d'environ 37 500 \$ selon les estimés préliminaires disponibles actuellement ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 6 250 \$ pour l'exercice financier 2018 dans la Partie I, département «*Aménagement*» dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, urbanisme et développement – Aménagement, urbanisme et zonage, Acquisition de données*» poste budgétaire 02 61001 341, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer tout document ou entente afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-01-14

6.5 DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE - MUNICIPALITÉ DE COMPTON

ATTENDU que la municipalité de Compton a adressé une demande par courriel à la MRC de Coaticook le 30 octobre 2017 afin d'appuyer la demande d'exclusion à la zone agricole que celle-ci souhaite adressée à la CPTAQ ;

ATTENDU que ce type de demande doit préalablement être présenté au Comité aménagement ainsi que le Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC pour fin de recommandations ;

ATTENDU que lorsqu'une demande d'exclusion est formulée par une municipalité locale, la MRC de Coaticook doit produire une recommandation par résolution et motivée celle-ci en fonction de l'article 62 de la LPTAA (L.R.Q., c. P-41.1), soient les facteurs suivants :

- 1 le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ;
- 2 les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ;
- 3 les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1) ;
- 4 les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;
- 5 la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistiques Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté ;
- 6 l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ;
- 7 l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région ;
- 8 la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;
- 9 l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique ;
- 10 les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie ;
- 11 le cas échéant, le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif agricole (CCA) pour un seul des secteurs, formulée le 4 décembre 2017 en raison du :

- «faible potentiel agricole des lots visés pour le secteur 2 qui est principalement construit» ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU la recommandation favorable du Comité Aménagement pour les deux secteurs demandés, telle que formulée le 10 janvier 2018, indiquant :

- «le faible impact pour les producteurs avoisinants et l’homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles avoisinantes ;

et

- le faible potentiel agricole des lots visés pour le secteur 1 (classes 3, 4 et 5 selon ARDA), de même que pour le secteur 2 qui est principalement construit.» ;

ATTENDU la prétention de la municipalité de Compton d’un manque d’espace à court et moyen terme ;

ATTENDU que selon les calculs effectués et soumis par la municipalité de Compton, il n’y a pas d’espace approprié disponible hors de la zone agricole pour ce projet de développement résidentiel (secteur 1) ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’appuyer la demande de la municipalité de Compton d’exclusion de la zone agricole du secteur 1, tel que présenté sur la carte ci-dessous ;
- ▶ d’appuyer également la demande d’exclusion de la zone agricole eu égard au secteur 2, tel que présenté sur la carte ci-dessous ;



- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ainsi qu’à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson			1	2,48



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	43/45	94,94 %	1/45	2,48 %

* Monsieur Réjean Masson, maire de Martinville et Président du Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook est d'accord avec l'appui pour le **secteur 2**, mais maintient son désaccord **quant au secteur 1**, tel qu'exprimé par le CCA.

ADOPTION À LA MAJORITÉ DES VOIX ET DES VOTES

6.6 ACQUISITION D'ORTHOPHOTOS

CM2018-01-15

6.6.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE - DÉLÉGATION À LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

ATTENDU que la couverture d'orthophotographies aériennes est un outil essentiel à la gestion du territoire par les MRC et les municipalités ;

ATTENDU que les produits dérivés des orthophotographies aériennes comme les cartes écoforestières, les cartes d'utilisation du sol, les cartes routières, etc., sont aussi au cœur de la plupart des interventions et des planifications concernant le territoire ;

ATTENDU qu'en 2013, les MRC de la région de l'Estrie et d'autres partenaires ont procédé à l'acquisition d'une couverture d'orthophotographies aériennes pour le territoire de l'Estrie ;

ATTENDU qu'en 5 ans plusieurs changements d'utilisation du sol (développement urbain, déplacement naturel des cours d'eau, perte ou gain de la végétation, etc.) et d'infrastructures (routes, ligne électrique, etc.) se produisent sur un territoire donné ;

ATTENDU qu'une couverture d'orthophotographies aériennes récentes permettra de mettre à jour une multitude de données géographiques et physiques ;

ATTENDU la possibilité de mise en commun pour l'acquisition de nouvelles orthophotos dites «sans feuille» ;

ATTENDU que l'estimé pour un tel contrat d'honoraires professionnels est de plus de 100 000 \$;

ATTENDU que la MRC de Memphrémagog a accepté d'agir à titre de mandataire chargée de procéder à l'appel d'offres public à cet effet, conformément aux règles d'adjudication définies au *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU qu'un comité intermunicipal sera alors constitué à cet effet ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le projet d'entente intermunicipale proposée par la MRC de Memphrémagog et en fait sien comme si au long reproduite ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le projet d'entente intermunicipale de mise en commun pour l'acquisition de nouvelles orthophotos et désignant la MRC de Memphrémagog comme mandataire chargée de procéder à l'appel d'offres public à cet effet ;
- ▶ de désigner Monsieur Martin Mimeault à titre de représentant de la MRC de Coaticook au sein du comité intermunicipal qui sera constitué à cet effet ;
- ▶ d'autoriser le préfet de la MRC à signer ladite entente, telle que proposée, au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

CM2018-01-16

6.6.2 ENGAGEMENT FINANCIER

ATTENDU que la MRC de Coaticook a accepté le projet d'entente intermunicipale de mise en commun pour l'acquisition de nouvelles orthophotos pour la région de l'Estrie et désignant la MRC de Memphrémagog comme mandataire chargée de procéder à l'appel d'offres publiques à cet effet ;

ATTENDU que la présentation par la direction générale d'une possible répartition du coût des licences avec une résolution de 10 cm et 20 cm ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que selon cet estimé et l'option de résolution de 10 cm, le coût d'acquisition pour la MRC de Coaticook serait de +/- 12 872 \$;

ATTENDU que les coûts par MRC seront connus suite à l'appel d'offres et s'il y a adjudication d'un contrat à cet effet ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approprier dans la Partie I, département «*Aménagement*» le surplus affecté réservé pour l'acquisition de données et ce, d'un montant de 2 600 \$ aux fins des présentes ;
- ▶ d'approprier dans la Partie I, département «*Aménagement*» les surplus libres accumulés au 31 décembre 2017 pour un montant de 4 572 \$;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 5 700 \$ dans la Partie I, département «*Aménagement*» dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, urbanisme et développement – Aménagement, urbanisme et zonage, Entente sectorielle MAPAQ-autres*» poste budgétaire 02 61001 419, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense ainsi que les transferts budgétaires et les écritures comptables nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION



CM2018-01-17

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.7 PROJET DE MISE EN COMMUN DE RESSOURCES HUMAINES POUR LES SERVICES EN EAUX USÉES ET EAU POTABLE

ATTENDU que les municipalités avec des services d'aqueduc et/ou d'eaux usées sont appelées à relever plusieurs défis (exigences du ministère de l'Environnement, complexité des interventions, besoins grandissants en regard de la formation, etc.) ;

ATTENDU que les municipalités locales concernées n'ont actuellement d'autres choix que de faire appel à une firme externe afin d'assurer la gestion du service d'aqueduc et/ou des eaux usées ;

ATTENDU que pour la desserte du territoire, une seule firme dépose une offre de services ;

ATTENDU que certaines municipalités locales étudient la possibilité de mettre en commun une ressource afin d'avoir un certain contrôle sur la qualité et le coût des services ;

ATTENDU que la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités peut être un choix judicieux pour optimiser les ressources et répondre aux nouvelles exigences en matière d'environnement ;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dévoilait en novembre dernier, un nouveau programme d'aide financière pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ;

ATTENDU que ce programme s'applique également à la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière ;

ATTENDU que les organismes admissibles à l'octroi de cette aide financière sont les MRC, les municipalités locales ainsi que les régies intermunicipales s'associant dans le but de réaliser un projet ;

ATTENDU que l'aide financière du ministère peut atteindre 50% des coûts admissibles pour un maximum de 50 000\$;

ATTENDU que les coûts de l'étude sont estimés à 12 000 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du nouveau programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, et ce pour la réalisation d'une étude d'opportunité pour les municipalités locales portant sur la mise en commun d'une ressource humaine pour les services en eaux usées et eau potable ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'autoriser l'aménagiste Monsieur Philippe Brault à signer la demande d'aide financière au nom de la MRC ainsi que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution et de coordonner la démarche ;
- ▶ sur réception de l'admissibilité du projet de la MRC à une aide financière de procéder à l'appel d'offres sur invitation pour un consultant pouvant réaliser l'étude d'opportunité décrite à la présente pour le bénéfice des municipalités locales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

CM2018-01-18

7.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET DE PLEIN AIR (PAFILR)

ATTENDU que le «Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activités physiques et de plein air» est un programme d'aide financière biannuel provenant de Kino-Québec visant à favoriser la pratique régulière d'activités physiques et de plein air auprès de la population dès le plus jeune âge et tout au long de la vie ;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a mandaté le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) pour gérer ledit programme dans la région ;

ATTENDU que l'objectif du programme est de soutenir la réalisation de nouveaux projets ou la bonification de projets existants, locaux et supralocaux, favorisant directement la pratique d'activités physiques ou de plein air, qui :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- font découvrir à la population le plaisir d'être actif physiquement ;
- augmentent les occasions de pratique en organisant des activités ou des événements offerts au plus grand nombre de citoyens et citoyennes ;
- permettent d'accroître les possibilités d'être actif physiquement en aménageant ou en réaménageant des espaces publics ;
- rendent accessibles à la population du matériel durable, en bon état et sécuritaire ;

ATTENDU la présentation d'un projet d'acquisition de casques de hockey pour favoriser la pratique sécuritaire du patinage libre et du hockey sur glace ;

ATTENDU que ceux-ci seraient accessibles tout à fait gratuitement ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ de déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) dans le cadre du «Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activités physiques et de plein air», et ce pour l'achat de casques de hockey, tel que décrit ;
- ▶ d'autoriser Monsieur Dominick Faucher à signer la demande d'aide financière au nom de la MRC ainsi que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ sur réception de l'admissibilité du projet de la MRC à une aide financière de procéder à l'achat du matériel pour le bénéfice des municipalités locales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.0 AVIS DE MOTION

8.1 RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT – RÈGLEMENT ÉDICTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Johnny Pizar qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de remplacer le règlement édictant le schéma d'aménagement et de développement durable de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook sera adopté conformément à l'article 56.15 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et l'avis émis par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, daté du 20 décembre 2017, puisque certains éléments du règlement n° 6-24 ne respectaient pas les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

9.0 RÈGLEMENTS

CM2018-01-19

9.1 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « I » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-075 (2018) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 22 novembre 2017 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «I» de 1 857 860 \$ pour les départements «*Aménagement*», «*Législation*», «*Sécurité publique*», «*Développement culturel*», «*Centre de tri*», «*Promotion économique*», «*Abattage d'arbres*», «*Évaluation*», «*Tillotson*» et «*Transport collectif*», ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2018 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-075 (2018) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-075 (2018), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

CM2018-01-20

9.2 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « II » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-076 (2018) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 22 novembre 2017 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le projet de règlement fut également présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «II» de 64 460 \$ pour les départements «*Plan et règlements*» et «*Collecte sélective*», ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2018 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-076 (2018) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-076 (2018), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

CM2018-01-21

9.3 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « III » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-077 (2018) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 22 novembre 2017 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «III» de 62 593 \$ pour le département «*Agent de loisirs*», ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2018 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-077 (2018) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-077 (2018), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-01-22

9.4 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « IV » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-078 (2018) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 22 novembre 2017 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «IV» de 40 558 \$ pour les départements «*Fédération québécoise des municipalités (FQM)*», «*Vente pour taxes*», «*Repères géodésiques*» et «*Plastiques agricoles*», ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2018 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-078 (2018) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-078 (2018), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

CM2018-01-23

9.5 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « V » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-079 (2018) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «V» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 22 novembre 2017 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «V» de 23 654 \$ pour le département «*Collecte des boues de fosse septique*», ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2018 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Marie-Ève Breton
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-079 (2018) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «V» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-079 (2018), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

CM2018-01-24

9.6 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « VII » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-080 (2018) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VII» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 22 novembre 2017 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «VII» de 55 000 \$ pour le département «*Incendie*», ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2018 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-080 (2018) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VII» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2018 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-080 (2018), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

CM2018-01-25

9.7 RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À LA DIRECTION GÉNÉRALE LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-081 (2018) «*Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2018*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 22 novembre 2017 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la délégation faite au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Coaticook d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook, pour l'année 2018 dans divers départements pour un montant total de 6 43 137 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-081 (2018) «*Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2018*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-081 (2018), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

CM2018-01-26

9.8 RÈGLEMENT N° 6-23.39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 6-23.39 «*Règlement modifiant le règlement n° 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut également transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook le 16 novembre 2017 à l'occasion de la convocation de la réunion du conseil du 22 novembre 2017 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session et adopté lors de cette même session ;

ATTENDU que le projet de règlement fut alors transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément à la loi ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également présenté aux membres du comité consultatif agricole (CCA) et aux membres du comité Aménagement de la MRC et à reçu leur aval ;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 10 janvier 2018 et que personne ne s'est objecté ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit modifier le schéma d'aménagement révisé afin de modifier les périmètres d'urbanisation du territoire des municipalités de Compton et de Sainte-Edwidge-de-Clifton notamment afin d'y intégrer l'exclusion de la zone agricole permanente accordée par la CPTAQ aux termes des décisions 401832 et 401834 rendues le 6 avril 2016 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 6-23.39 «*Règlement modifiant le règlement n° 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-23.39, et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

**9.9 PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT -
RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT ÉDICTANT LE
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

PRÉSENTATION est faite par Monsieur Dominick Faucher, le secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), d'un projet de règlement de remplacement qui doit être adopté en vertu de l'article 56.15 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), dans les 120 jours de la réception de l'avis du ministre quant à son schéma d'aménagement et de développement durable. Le règlement de remplacement a pour objet de :

- préciser que la délimitation des territoires incompatibles à l'activité minière vise uniquement à interdire l'octroi de nouveaux droits d'exploration des substances minérales faisant partie du domaine de l'État ;
- s'assurer que les aires de protection des installations de prélèvement d'eau délimitées en tant que territoires incompatibles à l'activité minière sont conformes aux critères et exigences établis dans le document d'orientation sur la cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire ;
- s'assurer que ces aires de protection soient identifiées dans le schéma d'aménagement et de développement durable et qu'elles correspondent à la délimitation prévue au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection ;
- s'assurer que les territoires incompatibles à l'activité minière qu'elle délimite soient situés à l'intérieur de ses limites administratives et que leurs bandes de protection respectent les largeurs prévues dans le document d'orientation ;
- se conformer à la Politique sur le bruit routier en définissant et en encadrant minimalement les usages sensibles en bordure du réseau routier supérieur de manière à assurer un niveau de bruit acceptable de 55 dBA Leq. 24 h ;
- ajouter le tronçon manquant de la route 147 situé au sud du périmètre d'urbanisation de la Ville de Coaticook au tableau portant sur les marges de recul minimales applicables sur les routes 143 et 147 ;
- définir au schéma les conditions particulières à l'implantation de constructions en bordure de certaines routes publiques numérotées.

Une copie du projet fut transmise aux membres du conseil lors de la convocation le 11 janvier dernier de la présente séance du 17 janvier 2018.

10.0 AUTRES AFFAIRES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.1 DÉCRET – MISE À JOUR DE LA POPULATION DE LA MRC

Le décret indiquant la mise à jour de la population au 31 décembre 2017 est déposé à titre d'information. La population de la MRC servant à divers calculs est donc fixée à 19 007, soit une baisse nette de 3 personnes. Le nombre de votes total pour le conseil est toujours de 45. Chacune des municipalités conserve le même nombre de votes.

CM2018-01-27

10.2 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

ATTENDU qu'en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)*, les membres du conseil doivent chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU que le conseil de la MRC de Coaticook prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2018.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

CM2018-01-28

10.3 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – 12 AU 16 FÉVRIER 2018

ATTENDU que les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé depuis 2006 (12 ans déjà), la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

ATTENDU que les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'encore 20 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (25.4 % pour les garçons et 14.4 % pour les filles) ;

ATTENDU que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- a deux fois plus de chances de recourir au chômage ;

ATTENDU que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique ;

ATTENDU que le travail du Projet PRÉE et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux ;

ATTENDU qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

ATTENDU que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

ATTENDU que le Projet PRÉE organise, du 12 au 16 février 2018, la 9^e édition des **Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « Vos gestes, un + pour leur réussite »**, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de l'Estrie ;

ATTENDU que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet évènement ;

ATTENDU que malgré que le travail amorcé porte fruit, il n'en demeure pas moins que certains jeunes élèves du secondaire de la MRC de Coaticook décrochent avant d'avoir obtenu un premier diplôme ;

ATTENDU qu'il importe de demeurer vigilant et de continuer à œuvrer ensemble à la persévérance scolaire des jeunes, d'autant plus qu'il s'agit là d'un enjeu étroitement lié au développement socioéconomique de chacune des communautés de la région ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ de proclamer que les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2018 comme étant les **Journées de la persévérance scolaire** sur le territoire de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'appuyer le projet Partenaires pour la réussite éducative et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;
- ▶ de hisser fièrement le drapeau reçu à cet effet et encourager les municipalités de Compton, Waterville, Sainte-Edwidge-de-Clifton, East Hereford et Coaticook à faire de même ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à l'ensemble des municipalités de la MRC de Coaticook et au Projet Partenaires pour la réussite éducative.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

CM2018-01-29

10.4 COMITÉS STATUTAIRES DE LA MRC – FRAIS DE DÉPLACEMENT - UNIFORMISATION

ATTENDU que la MRC a une Politique concernant la nomination des membres des comités permanents, et ce, depuis 1999 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC a également un règlement concernant le remboursement des dépenses réellement faites par un membre du conseil ou d'un comité, fonctionnaire ou employé pour le compte de la MRC et ce, depuis 1990 ;

ATTENDU que la MRC a également plusieurs règlements constitutifs de divers comités statutaires ;

ATTENDU que le remboursement des frais de déplacement des membres de comités n'est pas fait de façon uniforme et/ou standardisée pour chacune des catégories de membres ou chacun des comités ;

ATTENDU qu'il est opportun de simplifier la gestion des frais de déplacement ;

ATTENDU les modifications apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (PI-122) ;

ATTENDU la décision du gouvernement fédéral de rendre imposables les allocations de dépenses versées aux conseillers municipaux à compter de 2019 ;

ATTENDU qu'il est donc opportun d'entreprendre un exercice de réflexion plus vaste que la simple question de rémunération accordée ou non aux membres des comités ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a adopté le Règlement n° 2-223 concernant la délégation de compétence du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook au comité administratif et les règles de fonctionnement dudit comité ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU de déléguer au Comité administratif un mandat de réflexion sur les problématiques de rémunération soulevées à la présente résolution, la proposition retenue devant faire l'objet d'une résolution du conseil de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

11.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF(CA) DU 10 JANVIER 2018

La greffière dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité administratif (CA) du 10 janvier 2018.

11.2 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 22 NOVEMBRE 2017

La greffière dépose le compte rendu du Comité de sécurité publique (CSP) du 22 novembre 2017.

11.3 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 19 DÉCEMBRE 2017

La greffière dépose le compte rendu du Comité de sécurité publique (CSP) du 19 décembre 2017.

11.4 COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 4 DÉCEMBRE 2017

La greffière dépose le compte rendu du Comité consultatif agricole (CCA) du 4 décembre 2017.

11.5 COMPTE RENDU DU COMITÉ AMÉNAGEMENT DU 10 JANVIER 2018

La greffière dépose le compte rendu du Comité aménagement du 10 janvier 2018.

12.0 RECOMMANDATIONS

12.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 JANVIER 2018



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-01-30

12.1.1 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – MILIEUX HUMIDES – FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) souhaite la mobilisation et sollicite l'appui du monde municipal dans ses démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin que celui-ci procède à une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la *Loi n°132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU que la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité ;

ATTENDU la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

ATTENDU que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans ;

ATTENDU que les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques ;

ATTENDU l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée ;

ATTENDU qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation ;

ATTENDU que les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n°132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités locales ;

ATTENDU que les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 10 janvier 2018 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans ses démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin que celui-ci procède à une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la Loi n°132 *concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec ;
- ▶ de demander au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux RC de compléter l'identification des milieux humides ;
- ▶ de demander au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques ;
- ▶ de demander au gouvernement une exemption de régime de compensation prévu à la Loi no 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour leur réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la députation régionale ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-01-31

12.1.2 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – DÉCLARATION COMMUNE – FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) souhaite la mobilisation et sollicite l'appui du monde municipal dans ses démarches visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017 ;

ATTENDU que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise ;

ATTENDU que les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives ;

ATTENDU que le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 10 janvier 2018 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;
- ▶ de demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017 ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

CM2018-01-32

12.1.3 MRC DU ROCHER-PERCÉ – RECONDUCTION DU PROGRAMME DE RÉPARATION D’URGENCE (PRU)

ATTENDU que la MRC du Rocher-Percé sollicite l’appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès de la Société d’Habitation du Québec (SHQ) afin que celle-ci reconduise le programme d’aide financière pour réparation d’urgence (PRU) et que celle-ci allège les critères d’attribution afin de permettre les réparations d’urgence pour un plus grand nombre de citoyens à faible revenu ;

ATTENDU que les citoyens de la MRC de Coaticook, tout comme ceux sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé ont pu bénéficier du Programme de réparation d’urgence (PRU) avant 2014 ;

ATTENDU que la Société d’habitation du Québec a révisé tous ses programmes d’amélioration de l’habitat pour les réparations et rénovations au cours de l’année financière 2014-2015 et qu’elle a annulé certains programmes d’aide financière ;

ATTENDU que les budgets et les critères d’attribution de la SHQ ont diminué considérablement et que le nouveau programme RÉNORÉGION englobe les programmes suivants (RénoVillage, LAAA, PRU) avec des budgets moindres ;

ATTENDU que les critères suivants : un citoyen qui a obtenu le programme RénoVillage, n’est pas admissible avant 10 ans et celui qui a obtenu le PRU ne peut être admissible avant 5 ans au nouveau programme RÉNORÉGION ;

ATTENDU que plusieurs demandes de réparations d’urgence sont régulièrement dirigées dans les municipalités et que ces demandes ne peuvent être traitées en raison notamment du peu de budget disponible, des critères d’admissibilité et de la liste d’attente des dernières années ;

ATTENDU que le faible montant de 30 000 \$ de budget alloué dans le cadre de ce programme d’aide financière au cours des 20 dernières années a tout de même permis à plusieurs citoyens de la MRC de réaliser des travaux essentiels et urgents ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu’apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 10 janvier 2018 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC du Rocher-Percé dans ses démarches auprès de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) afin que celle-ci reconduise le programme d'aide financière pour réparation d'urgence (PRU) et que celle-ci allège les critères d'attribution afin de permettre les réparations d'urgence pour un plus grand nombre de citoyens à faible revenu ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au Conseil du Trésor, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui à la députation régionale ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

CM2018-01-33

12.1.4 MRC DE TÉMISCAMINGUE – CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

ATTENDU que la MRC de Témiscamingue sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire afin que celui-ci modifie l'article 13 de son projet de règlement permettant aux municipalités de se soustraire des référendums, notamment pour la modification des règlements de zonage ;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) est en consultation sur un projet de règlement permettant aux municipalités de se soustraire des référendums, notamment pour la modification des règlements de zonage ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC de Témiscamingue a un intérêt dans cette consultation (En vertu de l'article 8 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, la MRC est considérée comme une municipalité locale et elle a des règlements d'urbanisme (zonage) pour son territoire non organisé) ;

ATTENDU que l'article 13 du projet de règlement du MAMOT exige l'affichage d'un avis sur le site d'un projet visé par une modification du règlement de zonage, lors d'un projet de construction ;

ATTENDU que l'obligation d'afficher un avis sur le site d'un projet visé par une modification du règlement de zonage devrait être laissée libre à chaque municipalité et/ou déterminée dans sa politique de participation publique ;

ATTENDU que l'affichage d'un avis à la sortie d'une station de métro à Montréal peut être utile, mais en milieu rural, l'affichage sur le bord d'un rang ou dans une forêt est plutôt futile, surtout lorsque la densité de population y est très faible ;

ATTENDU que l'article 80.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) prévoit d'ailleurs que le MAMOT dans son règlement n'est pas obligé d'avoir des règles mur à mur pour toutes les municipalités du Québec ;

ATTENDU que la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (L.R.Q., c. O-1.3) prévoit que le gouvernement doit avoir une action modulée pour tenir compte de la diversité et de la spécificité des territoires ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 10 janvier 2018 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Témiscamingue dans ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire afin que celui-ci modifie l'article 13 de son projet de règlement permettant aux municipalités de se soustraire des référendums, notamment pour la modification des règlements de zonage ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la députation régionale, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

CM2018-01-34

12.1.5 MRC DES LAURENTIDES ET MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – RÉVISION DES POLITIQUES EN VIGUEUR CONCERNANT LE FINANCEMENT DES CHEMINS FORESTIERS AFIN DE FAVORISER LE TOURISME ET L'ACCÈS À LA FORÊT

ATTENDU que la MRC des Laurentides et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau sollicitent l'appui de la MRC de Coaticook dans leurs démarches auprès du gouvernement provincial afin que celui-ci procède à une révision complète des politiques en vigueur pour le financement des chemins forestiers, et ce afin de favoriser le tourisme et l'accès à la forêt ;

ATTENDU que l'accès universel aux terres publiques est tributaire de la qualité du réseau routier et de ses infrastructures, notamment les ponts ;

ATTENDU qu'il y a 96 territoires non organisés à l'échelle du Québec ;

ATTENDU que pour la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, les territoires non organisés (TNO) occupent une vaste superficie terrestre de près de 9 000 km² ;

ATTENDU que la qualité du réseau routier en territoire non organisé dépend de l'accessibilité à la ressource par et pour les compagnies forestières ;

ATTENDU que cette réalité compromet les investissements de plusieurs villégiateurs et pourvoyeurs qui sont à la merci de la planification des chantiers forestiers ;

ATTENDU que les besoins des compagnies forestières ne peuvent être établis en fonction des priorités des autres usagés ;

ATTENDU que ces milieux comprennent généralement des enjeux associés à l'accessibilité due au manque de financement ;

ATTENDU que dans le cadre de la gestion des baux de villégiature, les MRC concernées ont l'obligation de retourner 50% des revenus bruts au gouvernement ;

ATTENDU que le gouvernement a comme objectif d'assurer l'accès universel au territoire public;

ATTENDU que l'une des actions de cet objectif est de viser l'entretien et l'amélioration du réseau stratégique en association avec les partenaires du milieu ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'en dépit des programmes d'entretien et de construction mis de l'avant par le gouvernement, les fonds disponibles restent insuffisants ;

ATTENDU que certaines MRC sont alors appelées, à titre de gouvernement de proximité, à assumer la coordination de ces infrastructures ;

ATTENDU que les revenus associés à la gestion des territoires non organisés sont très limités ;

ATTENDU que les usagers n'étant pas propriétaires ou n'ayant pas de bail circulent sur ces réseaux sans compensation ;

ATTENDU que les usagers de ces milieux ne se limitent pas qu'aux citoyens de ces communautés régionales ;

ATTENDU que le manque de financement de ces infrastructures pourrait compromettre, à moyen et à long terme, l'accessibilité à une grande partie des terres publiques québécoises ;

ATTENDU que la responsabilité de la démocratisation de l'accès à la ressource et au territoire public est une responsabilité du gouvernement provincial et non de proximité ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 10 janvier 2018 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC des Laurentides et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans leurs démarches auprès du gouvernement provincial afin que celui-ci procède à une révision complète des politiques en vigueur pour le financement des chemins forestiers, et ce afin de favoriser le tourisme et l'accès à la forêt ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la députation régionale, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui ainsi qu'aux MRC requérantes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Henri Pariseau	1	0,51		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,42 %	0	0

ADOPTION

12.2 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 4 DÉCEMBRE 2017

12.2.1 DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE – MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Le directeur général informe le conseil de la MRC que le Comité consultatif agricole (CCA) recommande au conseil d'appuyer la demande d'exclusion de la zone agricole permanente de la municipalité de Compton telle que présentée à l'égard du secteur 2 seulement. Le point a déjà été traité lors de la présente session.

12.2.2 RÈGLEMENT N° 6-23.39 (PU COMPTON ET SAINTE-EDWIDGE DE CLIFTON)

Le directeur général informe le conseil de la MRC que le Comité consultatif agricole (CCA) recommande au conseil d'adopter le règlement n° 6-23.39 modifiant le schéma d'aménagement révisé tel que présenté. Le point a déjà été traité lors de la présente session.

12.3 COMITÉ AMÉNAGEMENT DU 10 JANVIER 2018

12.3.1 DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE – MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Le directeur général informe le conseil de la MRC que le Comité Aménagement recommande au conseil d'appuyer la demande d'exclusion de la zone agricole permanente de la municipalité de Compton telle que présentée à l'égard du secteur 1 et du secteur 2. Le point a déjà été traité lors de la présente session.

12.3.2 RÈGLEMENT N° 6-23.39 (PU COMPTON ET SAINTE-EDWIDGE DE CLIFTON)

Le directeur général informe le conseil de la MRC que le Comité Aménagement recommande au conseil d'adopter le règlement n° 6-23.39 modifiant le schéma d'aménagement révisé tel que présenté. Le point a déjà été traité lors de la présente session.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.0 CORRESPONDANCE

13.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

14.0 RAPPORTS

14.1 PRÉFET

Le préfet fait un bref retour sur les principales activités, dont sa participation à quelques rencontres de comités, conférences de presse et lancement, dont le Comité de sécurité publique (CSP), l'Agence de la forêt privée, la conférence de presse concernant le développement numérique en Estrie où il fut annoncé que les programmes Québec Branché et Brancher pour innover octroient des subventions de près de 4,5 M\$ chacune pour le projet de T@CTIC d'amélioration de la capacité, de la disponibilité, de la rapidité et de la stabilité d'Internet haute vitesse dans la MRC de Coaticook, la rencontre sur la connectivité avec la phase 2 d'un projet-pilote employant la même technologie que la municipalité d'Austin développée par Civimétrie Télécommunications, etc.

14.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Nathalie Dupuis, à titre d'administratrice de la Ressourcerie, fait un bref suivi des activités et informe les élus que l'année financière 2017 a permis d'équilibrer les revenus et les dépenses et de rattraper une partie du déficit accumulé, le budget 2018 est un budget équilibré, toutefois les liquidités demeurent précaires. À titre de responsable des dossiers «Familles et Aînés», elle remercie les élus de leur participation à la Fête régionale de famille, qui fut un succès de nouveau. De nouvelles idées seront étudiées par le Comité. Au niveau du CDC, la rencontre aura lieu au cours des prochains jours. Au niveau du CAB, les activités Guignolée, paniers de Noël et Cuisines collectives ont toutes des bilans plus que positifs. Le CAB célébrera ses 30 ans cette année. Au niveau des dossiers culturels, elle informe les élus qu'un forum sur la médiation culturelle se tiendra à Barnston-Ouest le 24 mars prochain.

Bernard Marion, responsable des dossiers de sécurité incendie et services policiers informe le conseil que le sergent Michel Bérard fut confirmé dans son rôle de nouveau responsable du poste de la MRC de Coaticook.

Henri Pariseau, responsable des dossiers «Forêt» n'a rien à partager.

Gérard Duteau, délégué au CIARC, au CRIFA et à l'Expo de la Vallée, indique que Félix Turbide est de retour à titre de directeur au CIARC. La réflexion se poursuit quant à la construction d'une nouvelle grange. D'autres mouvements de personnel ont également été constatés.

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles et PDZA informe que le projet de travailleur de rang estrien est maintenant plus que probable.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Vanasse, responsable des dossiers touristiques n'a rien à partager.

Johnny Pizar, responsable des dossiers Cours d'eau indique qu'une réglementation sur les cônes alluviaux devrait voir le jour bientôt de même qu'un projet d'actions concrètes pour les endroits jugés prioritaires. Un projet de délimitation des milieux humides à l'intérieur du bassin situé dans le périmètre urbain de la Vallée urbaine de Coaticook est également à l'étude.

14.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupés la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois (outre les sujets discutés au conseil) sont les suivants : préparation du budget 2018 et réglementation à cet effet, démarches avec le PARI (CNRC) pour l'organisation de la 2^e rencontre la connectivité (Internet) de l'Estrie, organisation du souper des fêtes de la MRC, demande d'aide financière au MTQ pour appareils PAVA, référencement du site internet Région, conférence de presse pour IHV, réanimation du blog de Tourisme Coaticook, plan de communication pour le circuit urbain, article du QUORUM sur la MRC de Coaticook, préparation de l'expo habitat, révision du schéma incendie, analyse et mise à jour des tableaux des heures requises en prévention, début du travail pour le rapport annuel 2017 en risques et activités incendie, suivis pour les protocoles d'intervention, 11 plans d'intervention, 59 inspections risques élevés et très élevés, 8 visites risques faibles et moyens, 8 suivis d'inspections et d'interventions, formation de prévention incendie et extincteurs, envoi de la demande d'aide financière SUMI, mise à jour d'adresses pour CAUCA (COA, EAH, STH et WAT), entrée de données (bornes incendie et intersections) dans le logiciel CAUCA pour répartiteurs et plans d'intervention, exercice de concordance de la réglementation d'urbanisme à Waterville, début de la concordance à Barnston-Ouest, soutien à Saint-Malo pour l'inspection, modification réglementaire à Saint-Herménégilde, suivi et décision des dispositions des MRF au niveau du MDDELCC, travail sur les projets d'écocentres occasionnels régionaux, rapport annuel sur la vidange des fosses septiques, suivi d'un projet de restauration du marais de la MEDER, rapport échantillonnage d'eau, rencontre de démarrage sur le projet des cônes alluviaux, rencontre des associations de lacs, soutien à Saint-Herménégilde pour l'adoption d'un plan d'action sur l'eau, 15 permis d'abattage d'arbre, démarchage pour un projet de biomasse avec le CRIFA, réflexion sur la non-opportunité du salon de l'emploi, rédaction de la politique INNOVE, démarche pour une étude de marché sur un complexe hôtelier, mise sur pied d'une nouvelle approche pour les nouveaux projets (guichet unique), préparation de l'hommage aux entrepreneurs en mars/avril, rédaction du plan d'action du MIDI (immigration), soutien à T@CTIC dans la négociation de l'entente pour IHV avec les ministères, soutien à Acti-Bus pour la modification du trajet de circuit urbain, suivi des mandats de l'historienne et la dessinatrice de l'Indian Stream, portrait de situation des politiques d'accueil dans les municipalités de la MRC, poursuite de la démarchage régionale pour un travailleur de rang pour boucler le financement, Fête régionale de la Famille et implantation d'un nouveau coupon Rues Principales, soutien à l'organisation de la programmation du centre Élie-Carrier, soutien à la mise à jour du plan de lutte à la pauvreté, début du projet l'Arterre et promotion auprès de la relève, préparation d'une conférence de presse fin janvier pour le lancement de l'Arterre, mise à jour du site produitdelaferme.com, rédaction du portrait culturel, organisation du forum culture pour tous le 24 mars, suivi des projets de l'entente culturelle (fiche patrimoine bâti, caractérisation des noyaux villageois, atelier sur les points de vue), planification et lancement de la 3^e



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

session d'Acti-Sports, préparation de l'AGA d'Acti-sports, soutien à Dixville pour les SAE, planification des camps de jours de la relâche (Saint-Malo et Acti-sports), promotion des plaisirs d'hiver, dépôt de demande de subvention pour achat de casque de hockey, rencontre de positionnement pour les prochaines années au niveau touristique, soirée de clôture, comité d'analyse du FDOT, etc.

14.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

Information est donnée que le Souper annuel du maire de Coaticook organisé par la Chambre de commerce et industrie de la région de Coaticook se tiendra le 31 janvier prochain au Club de golf de Coaticook.

Information est également donnée par le maire de Coaticook, Monsieur Simon Madore à l'effet que la Ville de Coaticook songe mettre un terme à la publication du Crieur public en raison des coûts qui y sont associés ainsi que la modification récente de la Loi pour la publication des avis publics. Un sondage pourrait être réalisé au cours des prochaines semaines afin de voir l'intérêt de la population envers la publication.

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h42.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 17 janvier 2018.

Responsable des archives



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

